

Saint-Martin-d'Hères, le mercredi 12 novembre 2025

Le président du Conseil Académique de l'Université Grenoble
Alpes
à

Mesdames et messieurs les membres du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes

Convocation au Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil Académique (CAc) qui se tiendra le :

Jeudi 20 novembre 2025
de 9h à 12h

Amphithéâtre Jean Kuntzmann
1^{er} étage de la maison du doctorat Jean Kuntzmann
110 rue de la chimie
Domaine Universitaire
38400 Saint-Martin-d'Hères

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Informations du Président du Conseil Académique**
- 2. Approbation du compte-rendu de la séance du 19 juin 2025**
- 3. Avis sur la cohérence globale des qualifications des postes d'enseignants-chercheurs proposés par les composantes académiques en collaboration avec les pôles de recherche et ouverts au titre de la campagne 2026**
- 4. Création d'une composante académique sans personnalité morale (sous réserve)**
- 5. Questions diverses**

Si vous ne pouvez pas être présent à cette séance, vous avez la possibilité de donner une procuration à un membre de l'instance, quel que soit son collège. A cet effet, je vous rappelle que nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Un membre titulaire désigné qui ne pourra pas être présent, est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence. En cas d'absence de ce dernier, le membre titulaire désigné a la possibilité de donner une procuration à un membre de l'instance, quel que soit son collège.

Un étudiant ou un doctorant titulaire qui ne pourra pas être présent, est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence. En cas d'absence de ce dernier, l'étudiant ou le doctorant titulaire a la possibilité de donner une procuration à un membre de l'instance, quel que soit son collège.

Nota bene : pour les représentants disposant d'un suppléant, en cas de présence simultanée du titulaire et du suppléant, seul le titulaire dispose d'un droit de vote.


Pr Slama Serge